

Compte rendu de la séance du mardi 19 juin 2018

Présents : André ROUX, Bernard CREISSENT, Christophe NOURRY, Karine PASTRE, Marie-Thérèse CHAPELLE, Roseline PRADEILLES, José LOUREIRO, Serge LAPIERRE, Suzette BOUTONNET, Anne-Marie CAMPREDON, Régis JULIEN, Catherine DUBOST, Christophe DONNET

Absents ayant donné procuration : Catherine DUBOST à André ROUX

Absents : Joséphine ROBERT, Gilles DUSSART, Gisèle BOUTIN et José LOUREIRO

Secrétaire de la séance : Christophe NOURRY

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

2) Adhésion au service « RGPD » de la Communauté de Communes Gorges Causses Cévennes et nomination d'un délégué à la protection des données

Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par la CC Gorges Causses Cévennes. Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. La CC Gorges Causses Cévennes propose de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Monsieur le Maire propose d'inscrire la commune dans cette démarche et de désigner Elodie BARRIOL comme déléguée.

Vote 11 voix POUR

3) Création d'un poste d'agent technique à temps non complet

L'agent, en charge du ménage de l'école et des bâtiments communaux, ne souhaite pas renouveler son contrat et à la prochaine rentrée scolaire. Le rythme scolaire 2018/2019 sera de nouveau de 4 jours par semaine. Monsieur le Maire propose de créer un poste d'ATSEM et d'agent d'entretien (ménage de l'école et des bâtiments communaux) pour 31 heures hebdomadaires sous la forme d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1er septembre 2018.

Vote 11 voix POUR.

4) Décision Modificative n°1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6226	Honoraires avocat	1000.00	
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	-1000.00	
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538 - 48	Fibre optique	-1050.00	
2158 - 53	Electricité à la collégiale	1050.00	

Vote 11 voix POUR

18h40 : arrivée de Marie-Thérèse CHAPELLE

5) Acceptation de dons de façon permanente

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande du Trésor Public concernant une délibération permanente pour l'acceptation de dons qui pourraient être faits à la commune. Le conseil municipal accepte le versement de dons sur le compte de la commune à compter de ce jour. **Vote 12 voix POUR**

6) Subvention aux associations

Monsieur le Maire fait part de tous les dossiers de demande de subventions reçus en mairie.

Le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association GIRELLE	500 €
- Comité des Fêtes de Bédouès	500 €
- Association Renc'art	250 €
- Foyer des Jeunes Bédouès	200 €
- Association Amis de l'Ecole de Bédouès	500 €
- Association Ballet Bross	50 €
- Association Arc en Ciel	50 €
- Association Sportive Collège de Florac	100 €
- FNACA	50 €
- Association "C'est Ouvert"	500 €

Vote 12 voix POUR

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur l'utilisation de la salle de Bédouès par les associations pour en redéfinir éventuellement les règles en fin d'année.

7) Questions diverses

- Réunion cantonale : Karine PASTRE fait un point sur la réunion. La fibre optique va être installée à partir de la fin de l'année 2018. Le coût d'une prise pour la commune est de 38€. La fibre optique sera amenée jusqu'en limite de propriété.

- Maison Agrinier : signature de l'acte de vente le 2 juillet 2018

- Terrain de la Sagno : un arrêté préfectoral pour une durée de 2 ans autorisant l'entreprise CHAPELLE à faire sa zone de transfert à la Sagno à Bédouès. Cette décision a été prise en concertation avec la Sous-Préfecture, la Communauté de Communes et la commune. Cette décision a été motivée par un manque de visibilité au niveau des délais suite aux deux recours sur la ZAD de Cocurès.

- Espaces containers : dépôts de poubelles.

- Radon à l'école : suite aux travaux, de nouvelles mesures seront effectuées en septembre

- Communauté de Communes : présenté par Christophe NOURRY

- Points sur les travaux des employés

- Chapelle St Saturnin : mettre une poubelle

Séance levée à 19h50

Vu le Maire

Vu le secrétaire